

SIMPLIFICATION DE LA STRUCTURE DU GROUPE BPCE

Une facture à 12 milliards d'euros

C'était un dimanche de février... Présidents de Caisses et Directeurs généraux de Banques furent convoqués à la hâte à BPCE. La mission répondait au nom de code « Projet YANNE »...

Qui se cachait derrière YANNE ? François PÉROL, pressé de faire valider par les Conseils de surveillance de BPCE et de NATIXIS la décision stratégique de faire rembourser par les Caisses d'épargne et les Banques Populaires les CCI détenus par NATIXIS. Coût de l'opération ? La bagatelle de 12,1 milliards... à supporter par les entreprises ! Conséquences pour les Caisses et Banques régionales ? Impact sur les salariés ? Les questions restent posées. Pour y répondre, nous saurons y affecter les compétences utiles.

CCI, RETOUR À LA CASE DÉPART

Depuis sa création en 2006, NATIXIS détient 20% du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), les autres 80% étant détenus par les sociétaires.

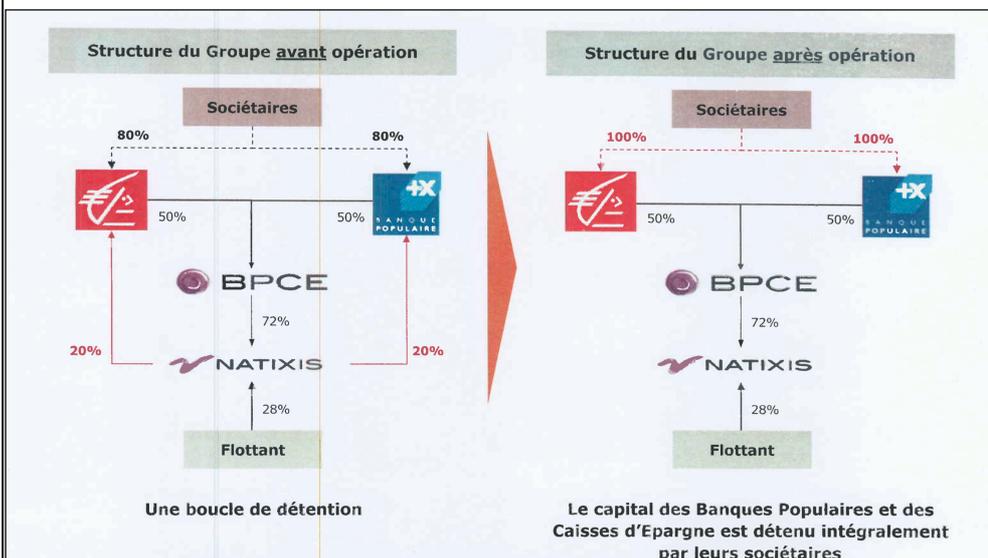
Aujourd'hui, F. PÉROL impose sa stratégie aux entreprises. Et cela se passe sans qu'il rencontre la moindre résistance ; il est vrai qu'il a su durant l'été obtenir le renouvellement par anticipation de son mandat à la tête de BPCE. Les présidents de directoires des Caisses savent quant à eux que leur avenir, qui se décidera dans les prochaines semaines, dépend du bon vouloir de la tête de BPCE ! Et peu importe si les dirigeants qui valident aujourd'hui le remboursement des CCI étaient les mêmes que ceux qui vantaient les mérites de ces mêmes CCI en 2006 !

UN MONTAGE FINANCIER AUX CONTOURS FLOUS

L'effet YANNE pour les Caisses et les Banques régionales, c'est de devoir chacune racheter à NATIXIS ses propres CCI. Auront-elles toutes suffisamment de fonds propres pour y satisfaire sans risque de remettre en cause le respect du ratio de solvabilité imposé par l'autorité de contrôle ? Un savant montage financier tend à nous faire croire que les 12 milliards ne coûteraient finalement que 8 milliards, et que pour financer ces 8 milliards à payer à NATIXIS, les entreprises pourraient emprunter à BPCE à qui NATIXIS prêterait la somme.

LA TRANSPARENCE NÉGLIGÉE PAR PÉROL S'IMPOSE

Nous ne sommes pas en capacité de juger de la pertinence de cette opération. Les bribes d'informations que l'on a pu découvrir dans la presse ne nous autorisent pas à prendre position. Il incombe aujourd'hui à F. PÉROL de convoquer en urgence le Comité stratégique, ce qu'il aurait dû faire dès dimanche, mais aussi le Comité de Groupe directement concerné par cette opération ! Nous avons réussi à « glaner » ce schéma explicatif.



LA QUESTION N'EST PAS DE SAVOIR S'IL Y A UN PILOTE À BPCE. FRANÇOIS PÉROL ASSUME PLEINEMENT CE RÔLE. LE SOUCI, C'EST QU'IL AGIT SANS DÉVOILER SON PLAN DE VOL. DIFFICILE DONC DE NE PAS SE MONTRER INQUIET QUANT AUX PROCHAINES ÉTAPES QU'IL ENTEND FRANCHIR !

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :

Jean-David Camus, François-Xavier Jolicard, Sylvie Liziard, Paul Muscato et Thierry Pierson